

Avec la participation de :



BRGM
5 rue Sainte Anne
B.P. 906
97 478 Saint Denis Cedex

Tél : 02 62 21 22 14
Fax : 02 62 21 86 96

Site web : <http://www.brgm.fr>



DDE - Service Habitat Aménagement et Urbanisme
2 rue Juliette DODU
97706 Saint Denis Messag. Cedex 9

Tél : 02 62 40 26 26
Fax : 02 62 40 28 29

Site web : <http://www.reunion.equipement.gouv.fr>



LA CONSTRUCTION A L'ILE DE LA REUNION

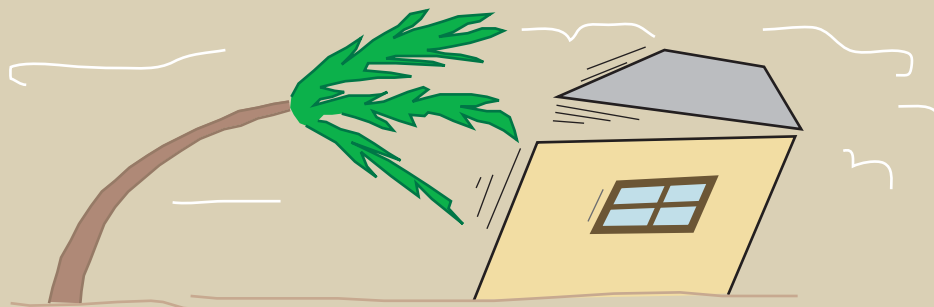
Quelques bases pour mieux se protéger
des risques naturels



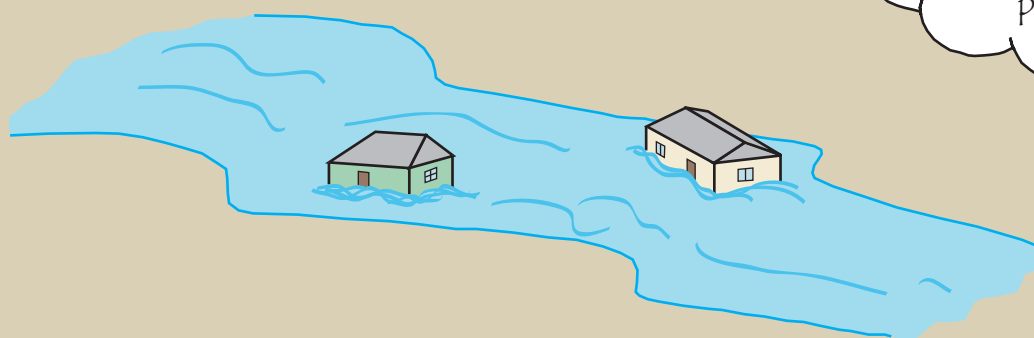
Où construire ?

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES MAJEURS NATURELS DANS NOTRE DEPARTEMENT ?

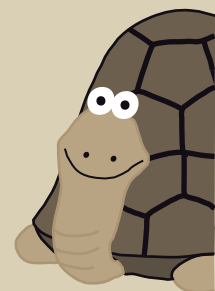
- LES CYCLONES (pluies, vents, tempêtes, houles)



- LES INONDATIONS

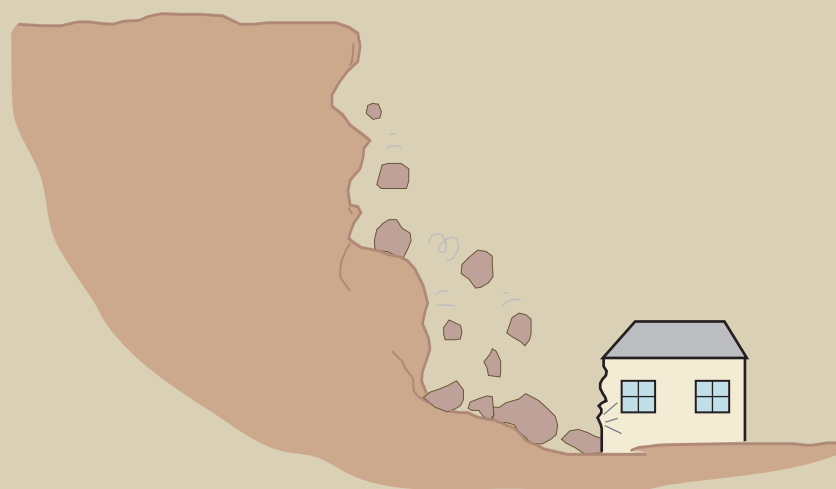


... et n'oublions jamais que cela peut tuer.



- LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

(chutes de blocs, glissements, coulées de boue, ...)



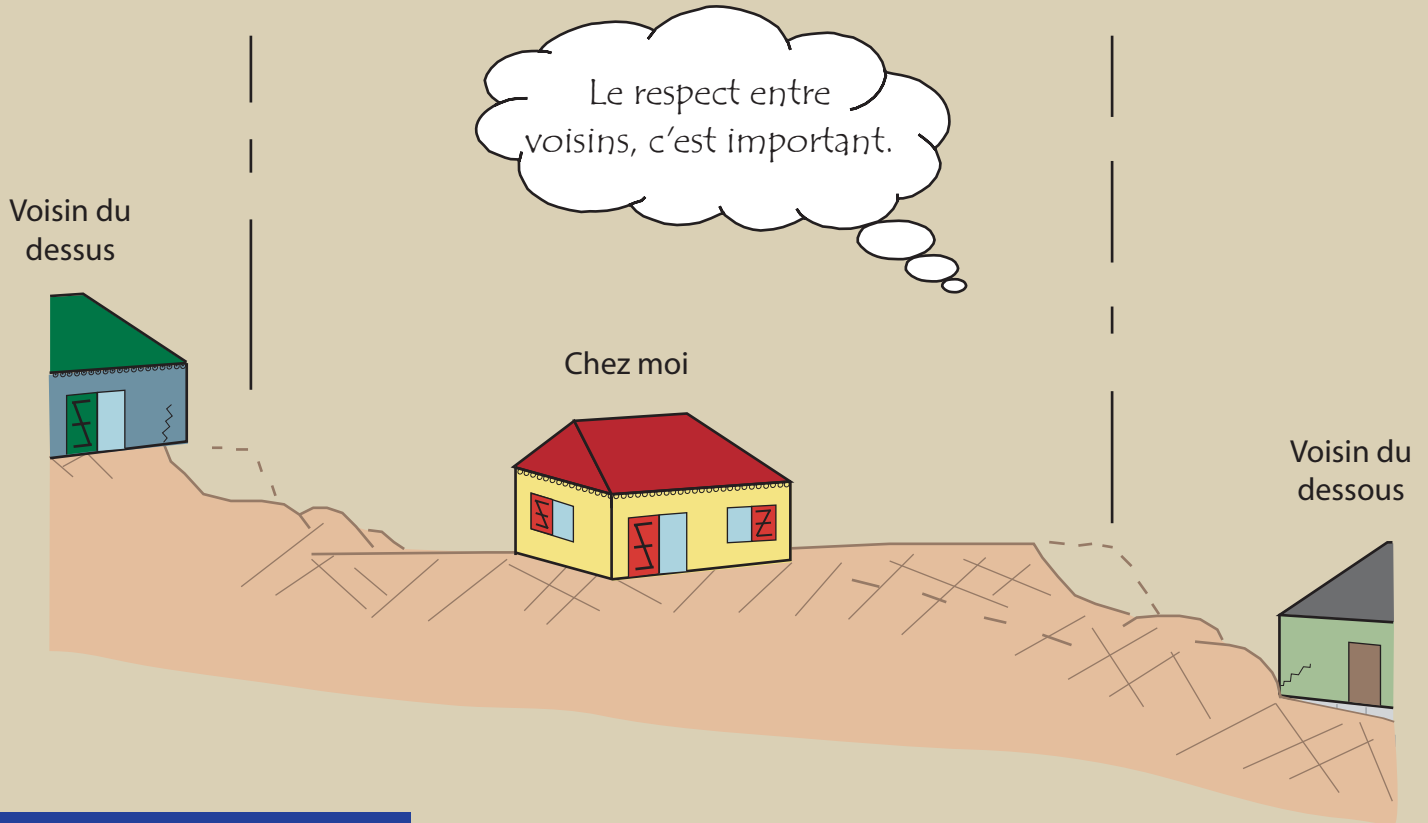
- Mais aussi : LES VOLCANS, LES SEISMES, LES FEUX DE FORET

TOUJOURS PENSER A NE PAS CREER DES PROBLEMES CHEZ LES VOISINS

• Les terrassements

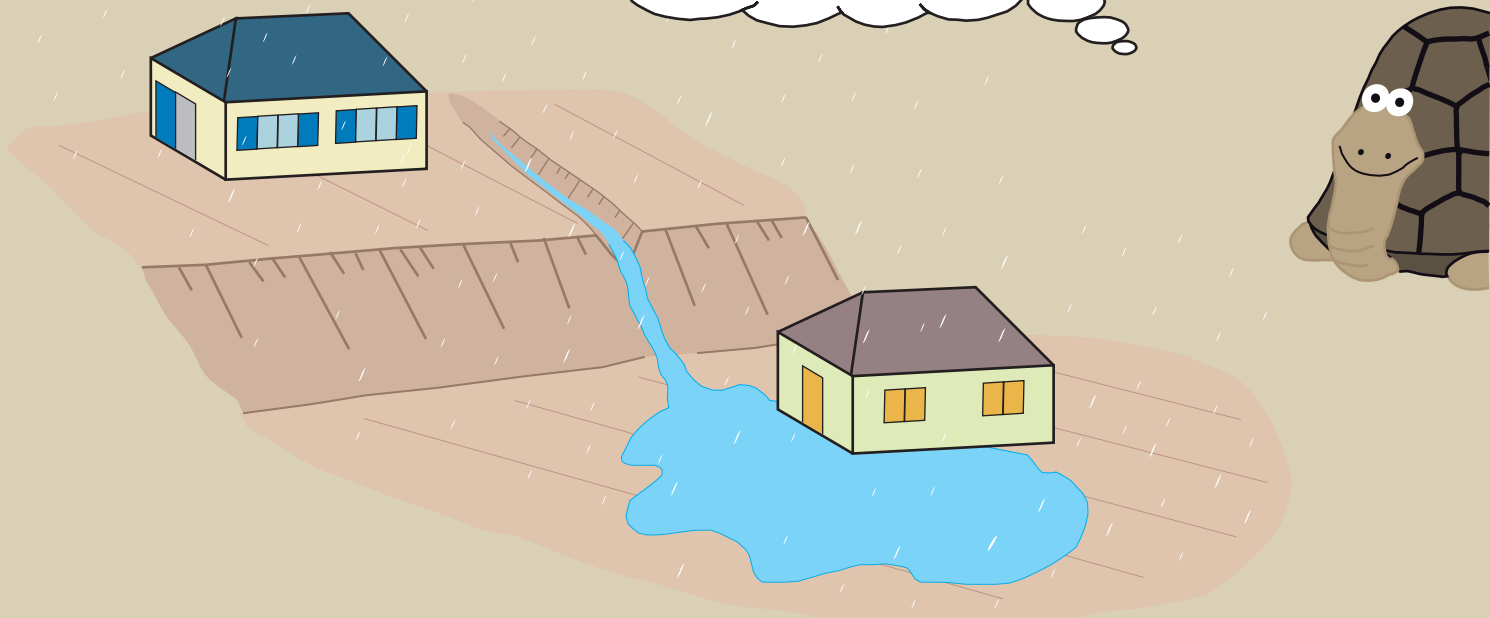
- Il ne faut pas creuser trop près de la maison du voisin.

- Il faut éviter de remblayer trop près de la maison du voisin.

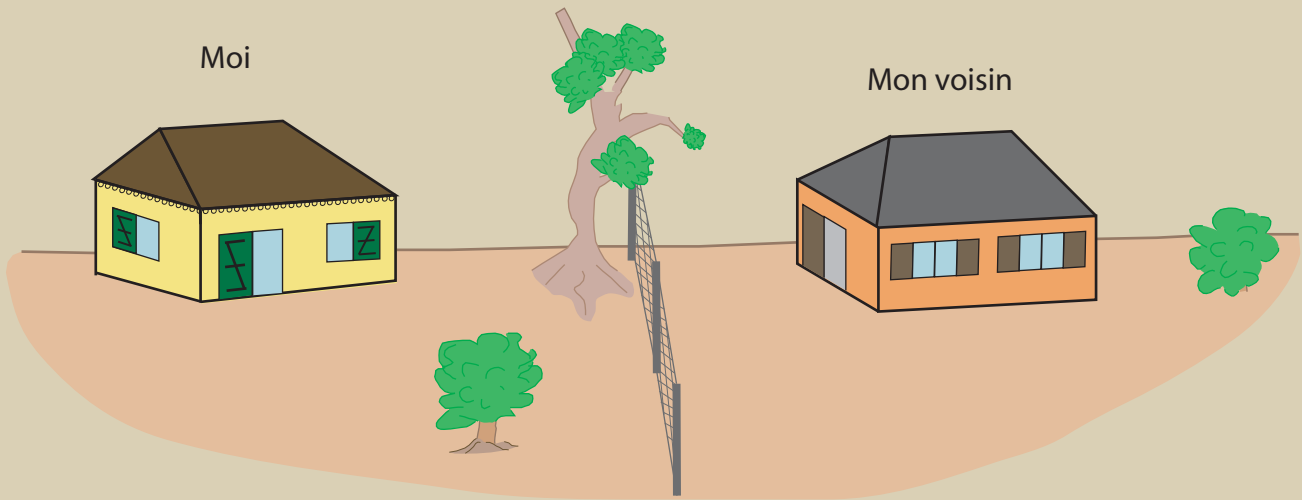


• Les rejets d'eau

Il faut envoyer l'eau là où elle ne gêne pas.



- Il est recommandé d'élaguer avant chaque saison cyclonique



... et évitons aussi les dégâts chez les voisins.



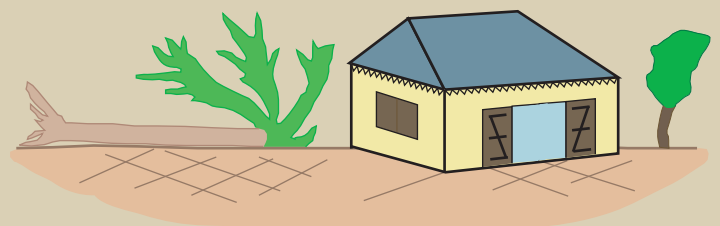
- Il ne faut pas être trop proche des grands arbres pouvant se déraciner en cas de cyclones

Non !



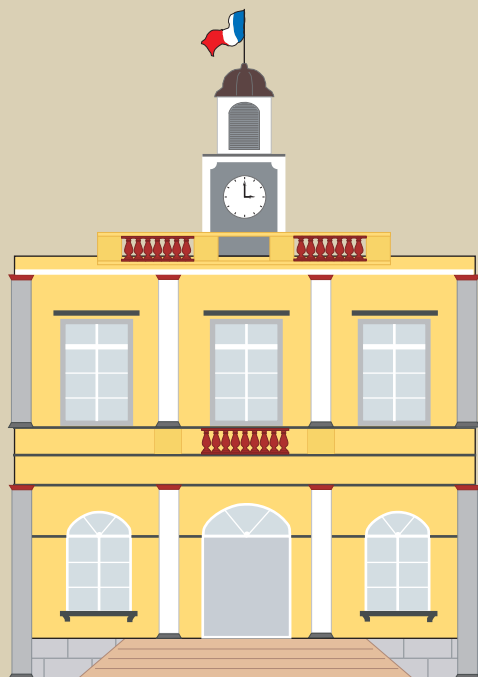
... et penser à ne pas planter de grands arbres trop près de la maison.

Oui !

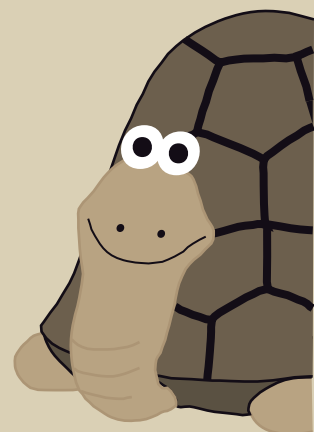


OU TROUVER DE L'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ?

- Dans votre Mairie, au service de l'urbanisme



... il faut toujours se renseigner avant de faire un projet important ...



- Dans les plans de prévention des risques (PPR)

- Zone blanche : très peu de risque, je peux construire classiquement.
- Zone bleue : le risque est modéré, je peux construire en me protégeant.
- Zone rouge : trop de risque, je ne construis pas sauf pour entretenir ma maison qui existe déjà.

Le PPR est consultable :

- en Mairie,
- sur le site internet de la DDE

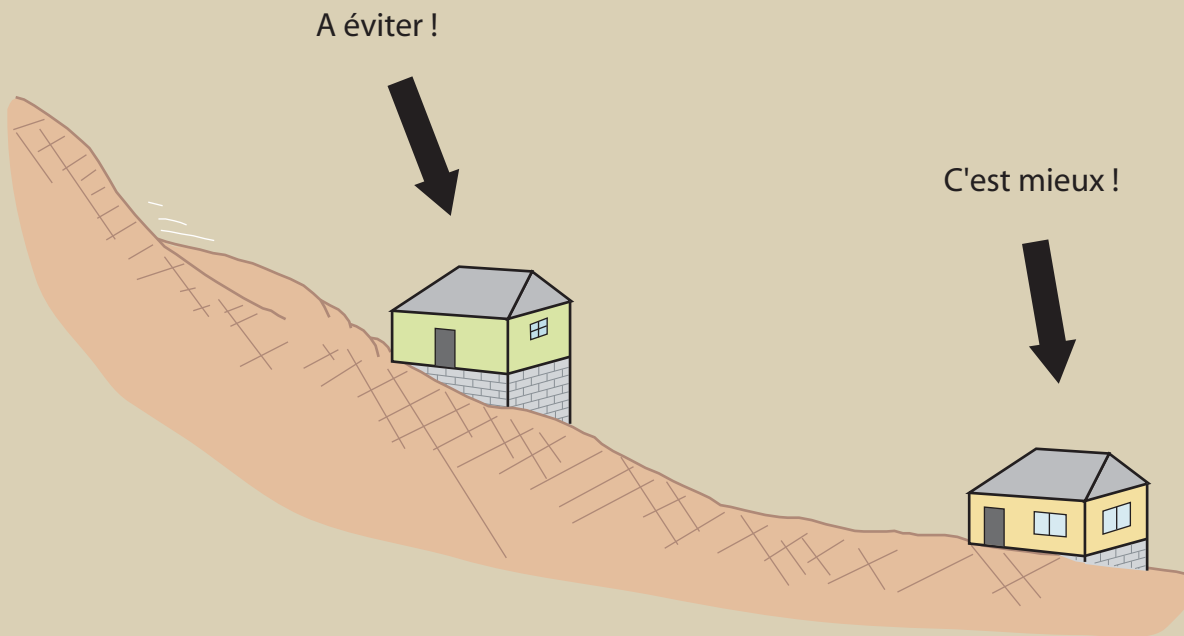
http://www.reunion.equipement.gouv.fr/les_grands_dossiers/PPR/ppr.htm

- Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

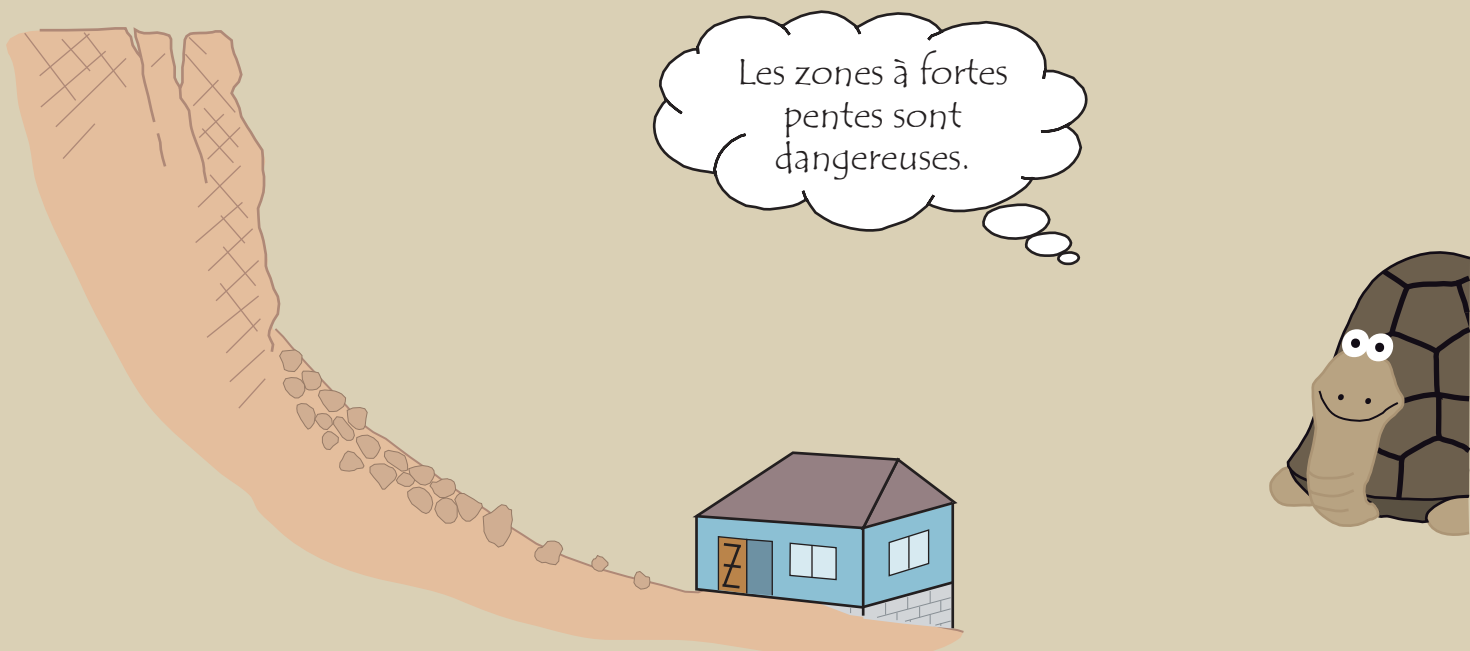
Le DDRM décrit tous les risques majeurs présents dans le département, il est consultable à la Préfecture.

OU SUIS-JE LE MOINS EXPOSE AUX RISQUES POUR POUVOIR CONSTRUIRE ?

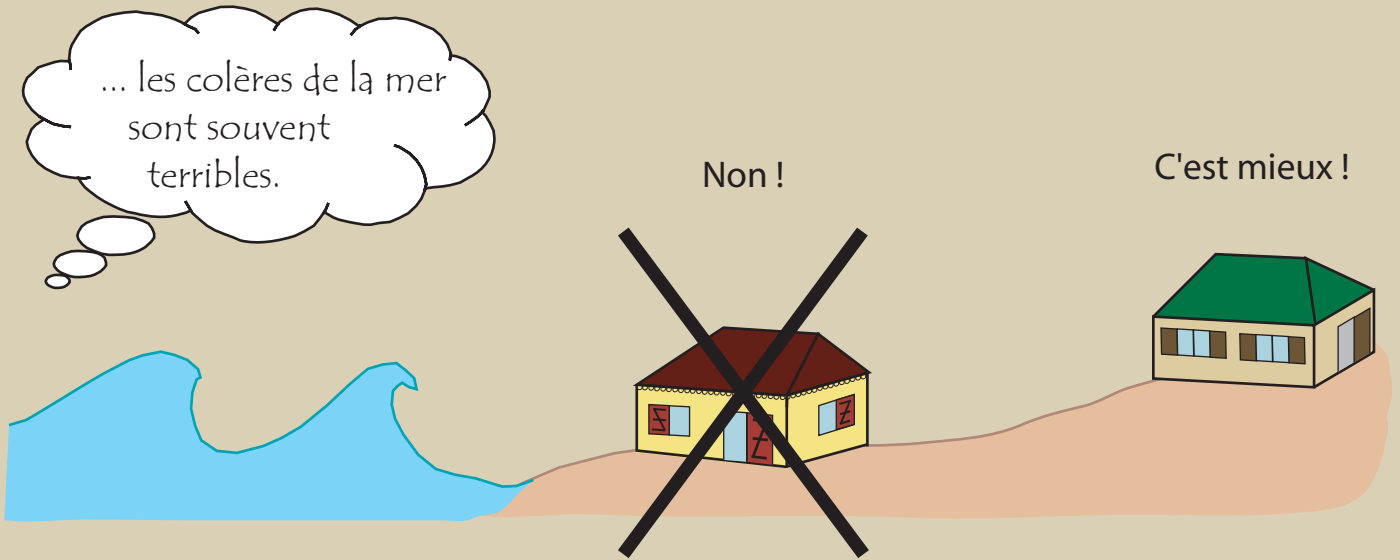
- Les zones à faible pente, c'est mieux.



- Il faut s'éloigner des sommets de falaises et de fortes pentes.
- Il faut s'éloigner des pieds de falaises et des éboulis.



• Ne pas s'installer trop près du niveau de la mer, pour échapper aux vagues des cyclones.



• Il faut s'éloigner des milieux des ravines, même lorsqu'elles sont petites et sèches.

